



# **RADIOAMATEURS FRANCE**

**L'actualité Radioamateur**

**Information, Défense, Promotion, Formation**

**<http://www.radioamateurs-france.fr>**

Siège : RADIOAMATEURS – FRANCE, Impasse des Flouns 83170 TOURVES

Association Nationale "loi 1901"

Adresse mail : [radioamateurs.france@gmail.com](mailto:radioamateurs.france@gmail.com)

Adresse du site : <http://www.radioamateurs-france.fr/>

Président : F5DBT Galletti Daniel

Tél : 06.10.14.44.52 (privé)

## **Et les associations nationales**

ANRPFD, Association Nationale des Radioamateurs pour la Promotion, la Formation et le Développement

BHAF, Ballons Haute Altitude France

WLOTA et DPLF, Word Lighthouse On The Air et diplômés

Groupe "F0"

SWL série F-80.000 et F-70.000

## **Association Internationale**

UIRAF, Union Internationale des RadioAmateurs Francophones

Le 28 novembre 2018.

**RadioAmateurs France**

à **ANFR, consultation publique CMR 2019.**

[CMR2019@anfr.fr](mailto:CMR2019@anfr.fr)

Suite à la consultation CMR 2019 et plus particulièrement 4.1 Service Amateur dans la bande 50-54 MHz (point 1.1) voici nos remarques et position.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention et restant à votre disposition pour des renseignements complémentaires, recevez notre considération distinguée.

Le Président de RadioAmateurs France et tout le groupe, M Galletti F5DBT.

4.1 Service Amateur dans la bande 50-54 MHz (point 1.1) Ce point vise à étudier la possibilité d'une attribution en Région 1 de la bande de fréquences 50-54 MHz au service d'amateur. Comme le RR prévoit autorise déjà cette attribution primaire en Région 2 et 3, cela permettrait une harmonisation mondiale de l'utilisation de cette bande.

**Projet de position** : - Soutien à une attribution secondaire au service amateur, au moins dans les 2 MHz déjà attribués en France (50-52 MHz), tout en protégeant les autres services ; - Limitation réglementaire des caractéristiques techniques des équipements afin de faciliter la protection des autres services, en particulier dans l'hypothèse d'une attribution (secondaire) au-delà des 2 MHz non attribués en France (52-54 MHz).

Questions : Etes-vous d'accord avec ce projet de position ? Avez-vous des commentaires sur la quantité de

**Une attribution de la bande 50—54 Mhz serait une simplification dans l'harmonisation mondiale des attributions des régions UIT 1, 2, 3.**

**Cette affectation serait basée sur le même principe que pour les autres bandes ( HF, VHF, ...) qui attribue les portions de bandes dans les gammes coordonnées au Service Amateur pour toutes les zones UIT.**

**Attribution avec un statut primaire de 50 à 52 Mhz**

**Attribution avec un statut secondaire de 52 à 54 Mhz**

**En ce qui concerne les caractéristiques techniques: la puissance en crête maximale pourrait être portée comme pour les bandes HF à 500 w.**